

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

-----  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE**  
**RURALE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**  
-----

**NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE**

**PLAN R E V A**  
**RETOUR VERS L'AGRICULTURE**

***UNE VISION,***

***UNE INITIATIVE,***

***DU CHEF DE L'ETAT MAITRE ABDOULAYE WADE***

***NOTE INTRODUCTIVE***

**Farba SENGHOR**

Le Ministre

Juillet 2006

## *INTRODUCTION*

Comme vous le savez, le secteur agricole reste la base du développement rural et le moteur essentiel de la croissance économique pour la majorité de la population.

Cependant, force est de constater :

- La désaffection du Sénégal profond par ses forces vives au profit des villes et le développement du phénomène de l'émigration clandestine ;
- La faible contribution du secteur primaire dans la croissance et le développement du pays avec des performances erratiques depuis plusieurs années ;
- La faiblesse des revenus des acteurs dans le monde rural notamment des femmes et des jeunes;
- La persistance de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural.

Face à cette situation, le Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye WADE a pris d'importantes mesures en faveur du secteur primaire (Agriculture, Elevage, Pêche et Eaux et Forêts) signes d'une réelle volonté politique de faire de ce secteur le moteur du développement économique et social de notre pays. Cela se traduit par :

- L'option volontariste du gouvernement de lutter contre la pauvreté avec l'adoption du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée (SCA);
- L'adoption et la promulgation de la loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en juin 2004 qui reconnaît entre autres, les métiers de l'agriculture tout en conférant aux acteurs ruraux une protection sociale ;

- La mise en œuvre de plusieurs programmes spéciaux relatifs aux filières maïs, manioc, sésame, bissap, riz, tournesol, ..., dans le cadre de la stratégie de diversification de la production agricole ;
- Les programmes de subvention des intrants agricoles et d'équipement du monde rural destinés au renforcement des capacités productives en vue de la modernisation et de l'intensification des exploitations agro-sylvo-pastorales ;
- La reconstitution et la sécurisation du capital semencier des espèces vivrières essentielles et de l'arachide ;

Toutes ces initiatives viennent d'être complétées par l'appel lancé par le Chef de l'Etat pour un Retour massif vers la Terre afin de marquer son option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique du Sénégal grâce à ses effets d'entraînement sur tous les autres secteurs.

Le « **Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture** » s'inscrit dans le cadre du développement durable et consiste à créer une dynamique nationale de retour massif, durable et soutenu des populations, toutes catégories confondues, vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le soubassement de l'économie nationale et de l'agriculture le moteur du développement du pays.

## **I - LE PLAN REVA**

### **CONCEPT**

Le « **Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture** » s'articule autour de la mise en œuvre des **pôles d'émergence intégrés** et de la **promotion de l'initiative privée** dans le secteur agro-industriel au sens large (agriculture, sylviculture, pisciculture, aquaculture, artisanat, etc.)

Il constitue un outil flexible qui s'adapte au contexte technique et socio-économique du pays.

Le « **Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture** » fait l'objet d'une planification au niveau national et régional dont le maître d'œuvre est le Ministre chargé du Plan.

Sa mise en œuvre s'effectue dans la plus grande transparence à travers une très large concertation avec une approche participative réelle sous la tutelle du ministre de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire.

## **OBJECTIFS**

Le « **Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture** » a pour but de fixer les populations notamment les jeunes et les femmes dans leurs terroirs en particulier les émigrés ou rapatriés, d'augmenter significativement la production agricole notamment celle horticole et de répondre aux objectifs de Stratégie de Croissance Accélérée et de lutte contre la pauvreté. De ce fait, il est l'instrument de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie de Croissance Accélérée.

Le Plan REVA, ou « Retour Vers l'Agriculture » constitue également le cadre fédérateur de toutes les initiatives et interventions dans le secteur primaire. Il marque le début d'une nouvelle ère, l'ère de la révolution agricole au Sénégal.

Les objectifs spécifiques du Plan REVA sont :

- lutter contre l'émigration et l'exode rural en créant les conditions durables de retour volontaire à la terre et permettre aux intéressés de retrouver leur dignité ;
- créer des métiers agricoles et des emplois suffisamment rémunérateurs afin de fixer les populations notamment les jeunes et les femmes dans leur terroir ;
- améliorer la productivité et développer la production agro industrielle ;

- créer les conditions de valorisation de la production agricole à travers des cycles courts : production, consommation, transformation et commercialisation ;
- accompagner la création d'une dynamique de groupes ambitieux et productifs ;
- appuyer et développer les initiatives privées de type agro industriel ou agro-sylvo-pastoral ;
- favoriser la protection des ressources naturelles et de l'environnement au niveau des exploitations et des terroirs ;
- améliorer les conditions et le cadre de vie des populations rurales ;
- assurer la maîtrise de l'eau ;
- faire bénéficier le monde rural des techniques et des technologies nouvelles issues de la recherche ;
- accélérer la modernisation du secteur agricole, la formation des paysans et l'intensification des activités agricoles et rurales ;
- rendre le monde rural attractif et attrayant avec une politique plus incitative.

Ce plan vise, notamment, à :

- renforcer l'option « Emigration Clandestine Zéro », un concept du Chef de l'Etat ;
- promouvoir un agriculteur de type nouveau ;
- participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- assurer la souveraineté alimentaire ;
- favoriser la promotion de nouvelles cultures à haute valeur ajoutée et augmenter les ressources d'exportation ;
- augmenter la part contributive de l'agriculture dans le PIB national ;

- enrayer le déficit de la balance commerciale dans le secteur agro industriel avec une autosuffisance en viande, produits laitiers, oignons et pommes de terre en priorité ;
- faire travailler le monde rural douze (12) mois sur douze.

## **COMPOSANTES**

Le Plan REVA repose sur deux grandes composantes : **les pôles d'émergence intégrés et la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro sylvo pastoral.**

### **(a) Les Pôles d'Emergence Intégrés**

Les pôles d'émergence intégrés sont de vastes exploitations avec des activités diversifiées relevant du secteur primaire en général dont la finalité est d'en faire des pôles de développement.

Les activités traditionnelles ou nouvelles des populations locales sont intégrées dans les pôles.

On distingue en général quatre (4) types :

- Les Pôles d'Emergence Intégrés de type « Excellence » dont les pôles d'émergence agricoles et les pôles d'émergence aquacoles ;
- Les Pôles d'Emergence Intégrés de type « Ferme villageoise moderne » ;
- Les Pôles d'Emergence Intégrés de type mixte « Agro piscicole »;
- Les Pôles d'Emergence Intégrés de type « Agro-pastoral ».

### **(b) la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro-sylvo-pastoral**

- Les Pôles de type « gros producteur » ;
- Les Pôles innovants avec des cultures non traditionnelles dont les biocarburants ;

- Les petites fermes familiales initiées pour la plupart par des programmes de nos partenaires ou des Organisations Non Gouvernementales (ONG) à travers le pays ;
- Les micros jardins et les cultures hydroponiques en milieu urbain ainsi que l'introduction et la promotion du micro jardinage dans les établissements scolaires en milieu rural.

## **LOCALISATION DES SITES**

Le Plan REVA couvre l'ensemble du territoire national. Les pôles d'émergence intégrés sont localisés dans les sites à fort potentiel agro sylvo pastoral en tenant compte de la disponibilité en sol, des ressources en eau et des facteurs agro écologiques ainsi que des objectifs poursuivis.

## **BENEFICIAIRES**

Programme ambitieux pour lutter notamment contre l'exode et amorcer une stratégie agricole nouvelle, le Plan REVA vise particulièrement et d'une manière non exhaustive :

- Les émigrés ;
- Les jeunes citadins et ruraux, les victimes de l'exode rural ;
- Les femmes, les groupements féminins, les hommes et les femmes d'affaires ;
- Les fonctionnaires, les travailleurs et militaires en service, retraités ou reconvertis ;
- Les agriculteurs, les organisations paysannes et les communautés religieuses ;
- Les sortants des écoles de formation et des universités, les volontaires de l'agriculture ainsi que les « sans emplois » ;

Ils sont installés sur les périmètres sur la base d'un cahier de charges défini préalablement par le ministère chargé de l'agriculture. Ils ne bénéficient d'aucune rémunération. Ils deviennent ainsi de véritables entrepreneurs.

## **ROLES DE L'ETAT**

L'Etat crée une **Agence nationale de gestion et de mise en œuvre du Plan REVA** pour assurer l'encadrement, l'accompagnement et l'effectivité du Plan.

L'Agence REVA est appuyée dans ses activités par tous les organismes et services de l'Etat impliqués dans un tel programme. Le rôle de l'Etat se limite strictement à accompagner les bénéficiaires du Plan REVA ; la production étant tout à fait privée.

## **MECANISME**

L'Etat met en place les aménagements structurants sur chaque site, la terre, les moyens logistiques nécessaires, les intrants agricoles ainsi qu'un fonds de roulement. A la fin de chaque campagne, le bénéficiaire est tenu de rembourser les charges liées aux différentes prestations de service et le crédit qui lui a été accordé.

## **II - MISE EN ŒUVRE DU PLAN REVA**

### **PRINCIPES DIRECTEURS**

La mise en œuvre du « **Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture** » repose sur les principes fondamentaux suivants :

1. la maîtrise de l'eau, l'utilisation des techniques modernes en matière agricole et le recours à une expertise avérée ;
2. l'appropriation du Plan REVA par tous les acteurs et à tous les niveaux ;
3. la mise en confiance des bénéficiaires par rapport à la possibilité de gagner leur vie à travers des activités agricoles ;



4. la large concertation et la transparence ;
5. la prise en compte d'une manière très significative des femmes et des jeunes dont les émigrés refoulés et ceux qui ont accepté de retourner volontairement ;
6. la flexibilité du Plan par rapport aux réalités et potentialités agro écologiques et aux valeurs sociales locales ;
7. la possibilité de développer un entrepreneuriat individuel ou collectif ;
8. le fonctionnement continu des pôles douze mois sur douze ;
9. la diversification et le développement d'activités orientées vers des objectifs précis ;
10. l'implication de tous, en particulier le secteur privé et les bailleurs de fonds, dans la conception et la mise en œuvre du Plan ;
11. la formation continue et le renforcement des capacités des acteurs ;
12. l'engagement des collectivités et des autorités locales ;
13. l'implication des Chercheurs et la valorisation des résultats de la recherche ;
14. la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement.

#### **PHASE PILOTE**

Il est prévu la mise en œuvre d'une phase pilote d'août 2006 à décembre 2008 qui verra la mise en place de 550 pôles d'émergence intégrés et la promotion de l'initiative privée dans le domaine agricole à plusieurs niveaux.

**S'agissant des pôles d'émergence intégrés, il y aura :**

- la création de quatre vingt (80) pôles d'émergence intégrés de type « excellence » dont cinquante (50) spécialisés dans la production maraîchère à haute valeur ajoutée et trente (30) dans la production de fruits de mer de luxe (langoustes, crevettes, huîtres, moules etc.)
- la création de trois cents (300) pôles d'émergence intégrés de type « ferme villageoise moderne » pour une production maraîchère de masse de légumes et de céréales locales
- la création de soixante dix (70) pôles d'émergence intégrés de type mixte « agro piscicole ».
- la création de cent (100) pôles d'émergence intégrés de type « agro-pastoral »

Il convient de signaler que le Plan REVA prend en compte toute la chaîne verticale depuis la production, transformation et commercialisation.

- la production REVA aura son label déposé **REVA** ;
- la création d'un centre d'information et d'orientation agro-sylvo-pastorale pour une large information sur les activités du « PLAN REVA ».

***L'investissement global initial est estimé à soixante millions (60 000 000) de dollars US.***

**Pour la promotion de l'initiative privée agro-sylvo-pastorale, il s'agira :**

- D'appuyer toutes les initiatives privées individuelles ou collectives à travers des **pôles de type « gros producteurs »** ;
- De valoriser les résultats de la recherche par le développement de cultures nouvelles dont les conditions sont favorables au Sénégal à la suite de tests ou d'expérimentation à travers **les pôles innovants** ;

- **D'appuyer de petites fermes familiales en milieu rural à l'image des exploitations familiales intégrées de Nguiguélakh Peulh ;**
- **De poursuivre l'introduction des cultures hydroponiques et des micros jardins en milieu urbain et dans les établissements scolaires en milieu rural.**

L'appui à l'initiative privée est accompagné de la création de ligne de financement pour le micro crédit. Il est envisagé la création de la Banque Sénégalaise de Solidarité Nationale (70% du capital pour les petits porteurs, 30% maximum Etat et ses démembrements) à l'image de celle de la Tunisie qui accorde une assistance technique et financière aux organisations faîtières tout en leur responsabilisant dans l'octroi des crédits et dans le remboursement à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5 % l'an.

### **III - LES RESULTATS ATTENDUS**

#### **AU TERME DE LA PHASE PILOTE**

Au terme de la phase pilote (2006-2007) du Plan :

- La création de 300 000 emplois directs et autant indirects ;
- La baisse significative de l'importation de produits laitiers pour 25 milliards de francs CFA, de la viande, amélioration génétique à partir de 1000 géniteurs et des 10.000 vaches dont 8.000 laitières et 2.000 pour la production de viande ;
- Le doublement de la production maraîchère ;
- Les effets positifs sur la balance commerciale et la souveraineté alimentaire (élimination de la dépendance de l'extérieur, de la pomme de terre et des oignons et des produits laitiers en particulier) ;
- Les effets positifs sur les revenus des ménages et sur la sécurité alimentaire ;

- La diversification de la production et des activités en milieu rural ;
- La création d'un tissu agro-industriel à l'état embryonnaire ;
- L'arrêt de l'émigration clandestine.

## **A MOYEN ET LONG TERME**

Durant la **phase d'extension de 2008 à 2015**, le Plan REVA s'attellera à réaliser les missions assignées au secteur agricole dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la Stratégie de Croissance Accélérée (taux de croissance à deux chiffres) et à jeter les bases d'un développement durable du pays.

Durant cette phase il sera réalisé :

- 500 pôles d'émergence agricole de type « Excellence » ;
- 3200 pôles d'émergence agricole de type « ferme villageoise moderne » soit dix (10) par communauté rurale ;
- 1000 pôles d'émergence agricole de type « agro aquacole » à raison de trois (3) lacs au moins par communauté rurale ;
- 1000 fermes agro pastorales

Les pôles d'émergence seront à dominante agro-sylvo-pastorale, agro pastorale ou piscicole selon les potentialités et la vocation de leur zone d'implantation.

Des études techniques approfondies seront réalisées avant toute mise en œuvre.

Cette phase permettra d'aider à la systématisation de la promotion de l'initiative privée dans le secteur agricole.

Il s'agit de :

- renforcer les pôles de type « gros producteur » c'est-à-dire l'initiative privée ;
- diversifier les « pôles innovants » afin de mieux valoriser les résultats de la recherche agricole et d'appuyer tout porteur de projet innovant dont la

possibilité est avérée, et ayant un intérêt économique réel pour le développement de l'agriculture sénégalaise ; il s'agit de substituer les produits pétroliers par des produits biocarburants et d'alléger l'enveloppe pétrolière sur notre balance commerciale et sur la facture ménagère ;

- appuyer les petites exploitations agricoles en milieu rural et en milieu urbain (micro jardins) pour installer une meilleure qualité de la vie et les disponibilités alimentaires ;
- et en définitive, créer une économie de proximité de type familial généralisée à travers le pays ; une économie intermédiaire solide avec la généralisation des fermes villageoises modernes et enfin une production à haut potentiel de croissance sur l'ensemble du territoire national.

**« Le PLAN REVA,**

**J'y crois »**

**« Le PLAN REVA,**

**J'y adhère »**